

E. KANT
Florilège sur l'art

Table

<i>Critique de la faculté de juger, § 1</i>	1
<i>Idem., § 2 et 5</i>	1
<i>Idem., § 7</i>	2
<i>Idem., § 16</i>	2
<i>Idem., § 45</i>	2
<i>Idem., § 47</i>	3
<i>Anthropologie d'un point de vue pragmatique, § 67</i>	3

Critique de la faculté de juger, § 1

« Pour distinguer si une chose est belle ou non, nous ne rapportons pas au moyen de l'entendement la représentation à l'objet en vue d'une connaissance, mais nous la rapportons par l'imagination (peut être lice à l'entendement) au sujet et au sentiment de plaisir et de peine de celui-ci. Le jugement de goût n'est donc pas un jugement de connaissance ; par conséquent il n'est pas logique, mais esthétique ; signifie : ce dont le principe déterminant ne peut être que subjectif. Tout rapport des représentations, même celui des sensations, peut être objectif (ce rapport signifie en ce cas : ce qui est réel dans une représentation empirique) ; mais non le rapport au sentiment de plaisir et de peine qui ne désigne rien dans l'objet et en lequel le sujet sent comment il est affecté par la représentation. Saisir par la faculté de connaître (suivant un mode de représentation clair ou confus) un édifice régulier, répondant à une fin, est tout autre chose que d'être conscient de cette représentation en éprouvant une sensation de satisfaction. En ce cas la représentation est entièrement rapportée au sujet et à vrai dire à son sentiment vital, qu'on désigne sous le nom du sentiment de plaisir et de peine ; celui-ci fonde une faculté de discerner et de juger, qui ne contribue en rien à la connaissance, mais qui se borne à rapprocher la représentation donnée dans le sujet de toute la faculté des représentations dont l'esprit a conscience dans le sentiment de son état. Des représentations données dans un jugement peuvent être empiriques (donc esthétiques) ; toutefois le jugement porté par le moyen de celles-ci est logique, si elles ne sont dans le jugement rapportées qu'à l'objet. Inversement, même si les représentations données étaient rationnelles, le jugement serait toujours esthétique dans la mesure où les représentations ne seraient en celui-ci rapportées qu'au sujet (à son sentiment). »

Idem., § 2 et 5

« Quand la question est de savoir si une chose est belle, ce que l'on veut savoir, ce n'est pas si l'existence de cette chose a ou pourrait avoir quelque importance pour nous-même ou pour quiconque, mais comment nous en jugeons quand nous nous contentons de la considérer (dans l'intuition ou dans la réflexion). Si quelqu'un me demande si je trouve beau le palais que j'ai devant les yeux, je peux toujours répondre que je n'aime pas ce genre de choses qui ne sont faites que pour les badauds ; ou bien comme ce sâchem iroquois, qui n'appréciait rien à Paris autant que les rôtisseries ; je peux aussi, dans le plus pur style de Rousseau, récriminer contre la vanité des Grands, qui font servir la sueur du peuple à des choses si superflues ; je puis enfin me persuader bien aisément que si je me trouvais dans une île déserte, sans espoir de revenir jamais parmi les hommes, et si j'avais le pouvoir de faire apparaître par magie, par le simple fait de ma volonté, un édifice si somptueux, je ne prendrais même pas cette peine dès lors que je disposerais déjà d'une cabane qui serait assez confortable pour moi. On peut m'accorder tout cela et y souscrire, mais là n'est pas le problème. En posant la dite question, on veut simplement savoir si cette pure et simple représentation de l'objet s'accompagne en moi de satisfaction, quelle que puisse être mon indifférence concernant l'existence de l'objet de cette représentation. On voit aisément que c'est ce que je fais de cette représentation en moi-même, et non pas ce en quoi je dépends de l'existence de l'objet, qui importe pour que je puisse dire qu'un tel objet est beau et pour faire la preuve que j'ai du goût. Chacun devra admettre que le jugement sur la beauté au sein duquel il se mêle le moindre intérêt est tout à fait de parti pris et ne constitue nullement un jugement de goût qui soit pur. Il ne faut pas se soucier le moins du monde de l'existence de la chose mais y être totalement indifférent, pour jouer le rôle de juge en matière de goût.

(...). Définition du beau : Le goût est la faculté de juger ou d'apprécier un objet ou un mode de représentation par une satisfaction ou un déplaisir, indépendamment de tout intérêt. On appelle beau l'objet d'une telle représentation. »

Idem., § 7

« Pour ce qui est de l'agréable chacun se résigne ce que son jugement, fondé sur un sentiment individuel, par lequel il affirme qu'un objet lui plaît, soit restreint à sa seule personne. Il admet donc quand il dit : le vin des Canaries est agréable, qu'un autre corrige l'expression et lui rappelle qu'il doit dire : il m'est agréable ; il en est ainsi non seulement pour le goût de la langue, du palais et du gosier, mais aussi pour ce qui plaît aux yeux et aux oreilles de chacun. L'un trouve la couleur violette douce et aimable, un autre la trouve morte et terne ; l'un préfère le son des instruments à vent, l'autre celui des instruments cordes. Discuter à ce propos pour accuser d'erreur le jugement d'autrui, qui diffère du nôtre, comme s'il s'opposait à lui logiquement, ce serait folie ; au point de vue de l'agréable, il faut admettre le principe : à chacun son goût (il s'agit du goût des sens). Il en va tout autrement du beau. Car il serait tout au contraire ridicule qu'un homme qui se piquerait de quelque goût, pensât justifier ses prétentions en disant : cet objet (l'édifice que nous voyons, le vêtement qu'un tel porte, le concert que nous entendons, le poème que l'on soumet à notre jugement) est beau pour moi. Car il ne suffit pas qu'une chose lui plaise pour qu'il ait le droit de l'appeler belle ; beaucoup de choses peuvent avoir pour lui du charme et de l'agrément, personne ne s'en soucie mais quand il donne une chose pour belle, il prétend trouver la même satisfaction en autrui ; il ne juge pas seulement pour lui mais pour tous et parle alors de la beauté comme si elle était une propriété d'objets ; il dit donc : la chose est belle, et s'il compte sur l'accord des autres avec son jugement de satisfaction, ce n'est pas qu'il ait constaté diverses reprises cet accord mais c'est qu'il l'exige. Il blâme s'ils jugent autrement, il leur dénie le goût tout en demandant qu'ils en aient ; et ainsi on ne peut pas dire : chacun son goût. Cela reviendrait à dire : il n'y a pas de goût, c'est-à-dire pas de jugement esthétique qui puisse légitimement prétendre l'assentiment universel. »

Idem., § 16

« Il existe deux espèces de beauté : la beauté libre (*pulchritudo vaga*) ou la beauté simplement adhérente (*pulchritudo adhaerens*). La première ne présuppose aucun concept de ce que l'objet doit être ; la seconde suppose un tel concept et la perfection de l'objet d'après lui. Les beautés de la première espèce s'appellent les beautés (existant par elles-mêmes) de telle ou telle chose ; l'autre beauté, en tant que dépendant d'un concept (beauté conditionnée), est attribuée à des objets compris sous le concept d'une fin particulière. Des fleurs sont de libres beautés naturelles. Ce que doit être une fleur peu le savent hormis le botaniste et même celui-ci, qui reconnaît dans la fleur l'organe de la fécondation de la plante ne prend pas garde à cette fin naturelle quand il en juge suivant le goût. Ainsi au fondement de ce jugement il n'est aucune perfection de quelque sorte, aucune finalité interne, à laquelle se rapporte la composition du divers. Beaucoup d'oiseaux (le perroquet, le colibri, l'oiseau de paradis), une foule de crustacés marins sont en eux-mêmes des beautés, qui ne se rapportent à aucun objet déterminé quant à sa fin par des concepts, mais qui plaisent librement et pour elles-mêmes. Ainsi les dessins à la grecque, des rinceaux pour des encadrements ou sur des papiers peints, etc., ne signifient rien en eux-mêmes ; ils ne représentent rien, aucun objet sous un concept déterminé et sont de libres beautés. On peut encore ranger dans ce genre tout ce que l'on nomme en musique improvisation (sans thème) et même toute la musique sans texte. Dans l'appréciation d'une libre beauté (simplement suivant la forme) le jugement de goût est pur. On ne suppose pas le concept de quelque fin pour laquelle serviraient les divers éléments de l'objet donné et que celui-ci devrait ainsi représenter, de telle sorte que la liberté de l'imagination, qui joue en quelque sorte dans la contemplation de la figure, ne saurait qu'être limitée. »

Idem., § 45

« En présence d'un produit des beaux-arts, il faut que nous prenions conscience qu'il est un produit de l'art et non de la nature ; mais il faut cependant que dans sa forme la finalité apparaisse aussi libre de toute contrainte par des règles arbitraires que s'il était un produit de la simple nature. C'est sur ce sentiment de la liberté dans le jeu de nos facultés de connaître, jeu qui toutefois doit en même temps être final, que repose ce plaisir, le seul qui soit communicable de façon universelle, sans cependant se fonder sur des concepts. La nature était belle au moment où elle avait l'air d'être de l'art ; et l'art ne peut être qualifié de beau que lorsque nous avons conscience qu'il est de l'art cependant qu'il a l'air d'être nature. En effet, qu'il s'agisse de la beauté de la nature ou de celle de l'art, nous pouvons dire de manière générale : est beau ce qui plaît dans la simple appréciation (et non pas dans la sensation des sens, non plus qu'au moyen d'un concept). Or l'art a toujours une intention déterminée de

produire quelque chose. Mais, si ce quelque chose était la simple sensation (quelque chose de simplement subjectif) devant être accompagnée de plaisir, ce produit ne plairait dans l'appréciation que par la médiation du sentiment des sens. Si l'intention visait à la production d'un objet déterminé, alors, si c'est par l'art qu'elle se réalise, c'est seulement par concept que l'objet plairait. Mais dans les deux cas, ce n'est pas dans la simple appréciation que l'art plairait ; c'est en tant que mécanique, et non en tant que beau qu'il plairait. Il faut donc que dans le produit des beaux-arts, la finalité, tout intentionnelle qu'elle est, ne paraisse cependant pas intentionnelle ; c'est-à-dire qu'il faut que les beaux-arts aient l'air d'être nature lors même qu'on en a conscience comme de l'art. Or ce qui fait qu'un produit de l'art apparaît comme nature, c'est que si parfaitement exacte soit l'observance des règles indispensables pour que le produit puisse être ce qu'il doit être, elle ne soit cependant pas pénible ; il ne faut pas que le produit laisse transparaître la forme de l'école, c'est-à-dire qu'il porte trace apparente que l'artiste a eu la règle sous les yeux et que celle-ci a imposé des chaînes aux facultés de l'esprit. »

Idem, § 47

« Dans le domaine scientifique ainsi, le plus remarquable auteur de découvertes ne se distingue que par le degré de l'imitateur et de l'écolier le plus laborieux, tandis qu'il est spécifiquement différent de celui que la nature a doué pour les beaux-arts. Il ne faut cependant pas voir en ceci une quelconque dépréciation de ces grands hommes auxquels l'espèce humaine doit tant, par rapport à ceux qui par leur talent pour les beaux-arts sont les favoris de la nature. Le grand privilège des premiers par rapport à ceux qui méritent l'honneur d'être appelés des génies, c'est que leur talent consiste à contribuer à la perfection toujours croissante des connaissances et de l'utilité qui en dépend, comme à instruire les autres dans ces mêmes connaissances. Mais pour le génie l'art s'arrête quelque part, puisqu'une limite lui est imposée au-delà de laquelle il ne peut aller, limite qu'il a d'ailleurs vraisemblablement déjà atteinte depuis longtemps et qui ne peut plus être reculée ; en outre, l'aptitude propre au génie ne peut être communiquée et elle est donnée immédiatement à chacun en partage de la main de la nature ; elle disparaît donc avec lui, jusqu'à ce que la nature confère à un autre les mêmes dons. »

Anthropologie d'un point de vue pragmatique, § 67

« Dans le goût (qui consiste à choisir), c'est-à-dire dans le jugement esthétique, ce n'est pas de manière immédiate la sensation (l'élément matériel de la représentation de l'objet), mais la façon dont l'imagination libre (productrice) en fait l'agencement par l'invention, c'est-à-dire la forme, qui produit le plaisir trouvé à l'objet : la forme seule est à même de prétendre à une règle universelle pour le sentiment de plaisir. De l'impression sensible, qui peut grandement varier selon la diversité des capacités sensorielles des sujets, il n'est pas permis d'attendre une telle règle universelle. On peut donc donner du goût cette définition : « Le goût est la faculté du jugement esthétique de fixer un choix d'une validité universelle. »